Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 13/06/2018

Saisine liée : PRÉVENIR LES RUPTURES DANS LES PARCOURS EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Revoir la séance plénière

En détails :

Présentation de l'avis "Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance", en présence de Geneviève Avenard, Défenseure des enfants.

Déclarations des groupes

Vote de l'avis

Retour sur le rapport «Simplifier le parcours administratif des personnes en situation de handicap», en présence de Sophie Cluzel, Secrétaire d'état chargée des personnes handicapées.

*Intervention de **Sophie Cluzel**, Secrétaire d'état chargée des personnes handicapées, s'exprimera sur cette mission.*

Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance

Le projet d'avis intitulé "Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance" sera présenté par M. Antoine DULIN, rapporteur, au nom de la section des affaires sociales et de la santé.

Le CESE a été saisi par le Premier ministre, Edouard Philippe afin de dresser un état des lieux de la façon dont les jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance sont accompagnés et de proposer des pistes d'amélioration de nature à réduire les ruptures dans les parcours des jeunes concernés.

Le Premier ministre a demandé au CESE de formuler des préconisations sur deux publics de l'aide sociale à l'enfance (ASE) : les « jeunes en difficultés multiples » (qui sont des jeunes ayant connu des négligences et violences graves qui ont perturbé leur développement, et qui rencontrent des difficultés dans plusieurs domaines) et les jeunes majeurs sortants de l'ASE.

La situation de ces jeunes est paradoxale : il leur est demandé plus d'autonomie qu'aux autres jeunes de leur âge alors qu'elles et ils ont moins de ressources (familiales, relationnelles, psychologiques, financières, sociales, etc.).

Les propositions de la section telle que l'évaluation et l'amélioration du le pilotage national et territorial de la politique de protection de l'enfance, nourriront la future stratégie interministérielle pour la protection de l'enfance et de l'adolescence (2018-2022) qui sera mise en place par le Gouvernement et les conseils départementaux.

« Simplifier le parcours administratif des personnes en situation de handicap »

Jean-François Serres, membre du Cese et **Adrien Taquet**, député, ont remis leur rapport de mission au Premier ministre Édouard Philippe. Le rapport « Plus simple la vie » dégage 113 propositions pour améliorer au quotidien le parcours administratif des personnes en situation de handicap.

Ce rapport est le fruit d’une consultation en ligne à laquelle plus de 10 000 personnes ont participé.

Sophie Cluzel, Secrétaire d’état chargée des personnes handicapées, s'est exprimée sur cette mission.

© - copyright CESE - Novembre 2026